

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

## TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 à 12 pages..... 200 F</li> <li>● 16 à 28 pages..... 600 F</li> <li>● 32 à 44 pages..... 1 000 F</li> <li>● 48 à 60 pages..... 1 500 F</li> <li>● Plus de 60 pages..... 2 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● TOGO..... 20 000 F</li> <li>● AFRIQUE..... 28 000 F</li> <li>● HORS AFRIQUE..... 40 000 F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F</li> <li>● Avis de perte de titre foncier (1er et 2<sup>e</sup> insertions)..... 10 000 F</li> <li>● Avis d'immatriculation..... 10 000 F</li> <li>● Certification du JO..... 500 F</li> </ul>

*N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.*

*Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 222 14 89 - BP 891 LOME*

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME**

### SOMMAIRE

#### PARTIE NON OFFICIELLE

##### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

*Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.*

*Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de : Lomé, Tsévié, Aného, Kévé, Tabligbo, Sotouboua, Sokodé, Bassar, Kara et Dapaong.*

Suivant réquisition n° 23137 déposée le 11-02-2002, Mr SONDOU Mewounesso, profession d'Ingénieur de Génie Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 90ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord par le lot 673, au Sud par le lot 676 bis, à l'Est par le lot 675 et à l'Ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23437 déposée le 10-07-2002, Mr AKAKPO Koffi Yao, profession de Serveur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, irrégulier d'une contenance totale de 6a 98ca, situé à Attiéguou, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 698, au Sud par le lot 696, à l'Est par le lot 697 bis et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23625 déposée le 25-10-2002, Mr ADOLEY Akoété Nico, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 46ca, situé à Baguidaplantation, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 737, au Sud par le lot 743, à l'Est par une rue de 20 m et à l'Ouest par les lots 739 bis et 741 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24242 déposée le 11-09-2003, Mr EVENAMEDE Kodjo Mawuli, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 07ca, situé à Agbalépédogan, préfecture du Golfe et borné au Nord

par une rue non dénommée de 28 m, au Sud par les lots 1067B ; 1058A et 1057.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24243 déposée le 11-09-2003, Mme EVENAMEDE Adakou, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07a 36ca, situé à Aflao Batomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au Nord par le lot 119, au Sud et à l'Ouest par deux rues et à l'Est par le lot 120.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24488 déposée le 23-01-2004, Mr KOLANI Gourdigou, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 02ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par une rue en projet de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Mondjro.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24809 déposée le 07-05-2004, Mme MASCIARELLI Fiopalé Justine, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 99ca, situé à Attriégou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot 532 bis, à l'Est par le lot 533, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25380 déposée le 19-01-2005, Mme TETEKPOE Ayoko Georgette, profession de Infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 42ca, situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de TOGO 2000 et borné au Nord par le lot 932, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot 934 et à l'Ouest par les lots 929 et 930.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 25603 déposée le 19-04-05, Maître Georges Komlavi AMEGADJIE, profession d'Avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété DZIKOUNOU Mawuko et à l'Est par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Paul GAGLO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25711 déposée le 09-06-2005, Mr AYASSOR Tchambakou, profession d'Ingénieur Agronome, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots 66 et 67, au Sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'Est par le lot 69 et à l'Ouest par le lot 64.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25991 déposée le 26-09-2005, Mr APETSI Koffi, profession de Frigoriste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 92ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé et borné au Nord par une rue de 24 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par le lot 721 et à l'Ouest par le lot 719.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26121 déposée le 08-11-05, Mr DOUTI Kombaté Monfomba, profession de Docteur, demeurant et domicilié à Lomé majeure non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé Lotissement Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 429, au Sud par le lot n° 433, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot N° 430.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26145 déposée le 14-11-05, Mr WOTOGNON B. Logossou, profession de Géomètre Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18ha 94a 37ca, situé à Tsévi préfecture de Zio, connu sous le nom de Dalavé et borné au Nord et à l'Est par la collectivité DOPEGNO Fiodou, au Sud par les collectivités Djélévi Kodjo, Djaka et Soévi Essan, à l'Ouest par les collectivités AVOWOTO Houandjisso et POUSESSE Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Afantutsé E. AKUMAH et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26168 déposée le 21-11-2005, Mr FEDY Kokoumeh, profession d'Economiste Financier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a.28ca, situé à Lomé Totsivi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Gbonvé et borné au Nord par le lot 498, au Sud par le lot 502, à l'Est par le lot 501 et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26191 déposée le 29-11-2005, Mr DEGBO-HOUMEY Ebah Comlan, profession d'Agent de la BTCI, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Afloa, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yokoé et borné au Nord par le lot 837, au Sud par le lot 839, à l'Est par une rue non dénommée de 16 m et à l'Ouest par le lot 838.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26214 déposée le 05-12-05, Me ALI Badjouma profession d'Avocate, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 96ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom Logopé et borné au Nord par le lot n°822, au Sud par un lot non identifié, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n°824.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr PANA Assimawè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26218 déposée le 07-12-2005, Mme do REGO Afiavi Pélagie S., profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 63ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbodrafo et borné au Nord et au Sud par la propriété Prince AGBODJAN, à l'Est et à l'Ouest par deux rues existantes.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26219 déposée le 07-12-2005, Mme do REGO Siricatou Afiavi, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 36ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Sewatsrikopé et borné au Nord par l'Emprise du Lac, au Sud par la rue Sewatsrikopé Batekopé, à l'Est par une rue de 12 m, à l'Ouest par Kodjo Kougnigan et Anoumou Kodjovi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26220 déposée le 07-12-2005, Mme do REGO Siricatou Afiavi, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40a 74ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Sewatsrikopé et borné au Nord par la propriété MENA, au Sud par la route Sewatsrikopé Batekopé et l'emprise du Lac, à l'Est par la propriété MENA et à l'Ouest par la propriété Prince AGBODJAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26221 déposée le 07-12-2005, Mme do REGO Afiavi Pélagie, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au Nord par le lot n° 716, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 718 et à l'Ouest par le lot n° 714.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26227 déposée le 08-12-2005, Mr ANTHONY Diégo, profession d'Architecte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord, au Sud, à l'Est par Andréas et à l'Ouest par la propriété LAWSON Antoine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26228 déposée le 08-12-2005, Mr SASSOU Koffi, profession d'Employé de Commerce (retraité), demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par les propriétés ANTHONY Diégo et LAWSON Antoine et à l'Ouest par la propriété TAMEKLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26229 déposée le 08-12-2005, Mr LAWSON Antoine, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agodéké et borné au Nord par Andréas DOH LABOUH, au Sud par Andréas DOH LABOUH, à l'Est par ANTHONY Diégo et à l'Ouest par Omael A. AYIVI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26264 déposée le 22-12-2005, Mr SAVI de TOVE Jean Lucien Kwassi, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 88ca, situé à Tsévié - MISSION-TOVE, préfecture du Zio, connu sous le nom de Noépé-Modzi et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité DONYO et à l'Ouest par la collectivité KPEGLO Mawu.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26270 déposée le 23-12-2005, Mr GNASSINGBE Toï, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25a 26ca, situé à Agoényivé Houmbi, préfecture du Golfe, connu sous le nom de SORAD et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par les lots n° 118, 119 et à l'Ouest par les lots n° 112 et 113.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26272 déposée le 26-12-2005, Mr AHARH Kpéssou Mongo, profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9ha 17a 07ca, situé à Tsévié Kpali, préfecture du Zio, connu sous le nom de Phétéphé et borné au Nord par la collectivité ZIGA, la propriété HANYABOE, au Sud par KLUTSE K. Vincent, ADIABA, ANAZIGO, à l'Est par TOGAN et à l'Ouest par le ruisseau Kolo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26274 déposée le 28-12-2005, Mme MAMARE Leleguilam épouse PERE, profession d'Inspectrice des Douanes, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 03ca 5ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de SORAD et borné au Nord par le lot n° 322 bis, au Sud par le lot n° 320, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par les lots n° 319 et 321.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à PERE Marthe Mendissa, PERE Boniface Elizam, PERE Murielle Abidé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26275 déposée le 30-12-2005, Mr LANDJI Kossi Dotsè, profession d'Ingénieur Electro Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2a 81ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au Nord, au Sud, à l'Est par AGBEKO Kodjo et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26276 déposée le 30-12-2005, Mr MENSAH Edoh, profession d'Employé à la STSL, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale-Nord et borné au Nord par le lot n° 221, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 224 et à l'Ouest par le lot n° 220.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26277 déposée le 02-01-2006, Me GNEWOVON Kokou Augustin, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Dogbéavou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord par le lot n° 27, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot n° 30, à l'Ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Nadia BAWA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26278 déposée le 02-01-2006, Me Kokou Augustin GNEWOVON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 01ca, situé à Dogbéavou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord par le lot n° 27, au Sud par une rue de 12 m, à l'Est par le lot n° 30, à l'Ouest par le lot n° 28.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme BAWA Djamyla et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26279 déposée le 02-01-2006, Me Kokou Augustin GNEWOVON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Dogbéavou, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord par le Boulevard de la Kara, au Sud par le lot n° 28, à l'Est par le lot n° 29 et à l'Ouest par le lot n° 25.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. BAWA Koriko Farouck et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26280 déposée le 03-01-2006, Mr AFIDEGNON Emmanuel, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 03ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kanyikopé et borné au Nord par le lot n° 1165, au Sud par le lot n° 1169, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par le lot n° 1166.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26281 déposée le 03-01-2006, Mme PIO Ramana, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord par le lot n° 4 bis, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées de 24 m et 16 m et à l'Ouest par le lot n° 5 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26282 déposée le 03-01-2006, Me ALI Badjouma, profession Avocate, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18a 62ca, situé à Adétikopé Tonoukouti, préfecture du Zio et borné au Nord par la route Tonoukouti-Djagblé, au Sud par la propriété de TOGNEVI Kossi, à l'Est par la route de Tonoukouti-Djagblé et à l'Ouest par une rue de 10 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr PANASSA Awoki et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26283 déposée le 03-01-2006, Mme TCHANKPALA Ptaklna Abra, profession d'Inspectrice des Impôts, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Vakpossito et borné au Nord par la propriété Koffi NOMAGNO, au Sud par un passage de 6 m, à l'Est par la propriété Koffi NOMAGNO et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26285 déposée le 03-01-2006, Mr PADONOU Ahissou (Jean), profession de Plombier, demeurant à Lomé et domicilié à 21 rue des Mines Lom-Nava. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 99ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Massohoin (BE) et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par un lot n° 37B, à l'Est par le lot n° 36 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26286 déposée le 04-01-2006, Mr SEDJRO Amevi, profession Directeur de Société, demeurant à Lomé : Tokoin-Cassablanca et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 433 - 434, au Sud par la route Segbé Adidogomé, à l'Est par R. A et à l'Ouest par le lot n° 444.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26287 déposée le 05-01-2006, Mr KARIKA Komla, profession d'Employé à la BOAD, demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 61ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par la voie express Nord de 70 m, au Sud par le lot n° 2, à l'Est par le lot n° 1a et à l'Ouest par une voie de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26288 déposée le 05-01-2006, Mr AKLAMAKPE Komi Agbelenko, profession Electricien-Frigoriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Kélégougan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 63ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété AMOUZOU Awoudor, au Sud par la propriété AMOUZOU, à l'Est par la propriété AMOUZOU Awoudor et à l'Ouest par une rue en projet de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26289 déposée le 05-01-2006, Mr AKLAMAKPE Komi Agbelenko, profession Electricien-Frigoriste, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Kélégougan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe,

connu sous le nom de Kélégougan et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par le lot n° 1687, à l'Est par le lot n° 1688 et à l'Ouest par le lot n° 1689.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26290 déposée le 05-01-2006, Mr ABIGUIME Pétik-Abalo, profession de Consultant en Informatique, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé Agbalépédogan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22a 74ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de KAKOU et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété NAMZE, au Sud par un passage de 16 m, à l'Est par un passage de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26291 déposée le 06-01-2006, Mr KPEBANE Aboudoulaye, profession d'OPA en retraite, demeurant à Lomé Hédzranawoé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 90ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé Anomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité DOVI et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle EZI Olabi A. et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26292 déposée le 09-01-2006, Mr LAWSON-BALAGBO Latévi, profession d'Instituteur à la retraite, demeurant à Lomé et domicilié à Ablogamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 17ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au Nord et au Sud par des rues de 16 m et de 14 m, à l'Est par des propriétés KASSOU Aholeté et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 26293 déposée le 09-01-2006, Mr EGLO Komlan Lao, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant à Lomé Agoényivé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 99ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Hédzranawoé et borné au Nord et à l'Est par des rues non dénommées de 18 m et 16 m, au Sud et à l'Ouest par des lots n° 1738B et 1737.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26294 déposée le 11-01-06, Mr ADJANADO Kodjo, profession de Délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Amadahomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 81ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Amadahomé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la propriété Koudjodji Atisso et à l'Est par une rue existante de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26295 déposée le 11-01-06, Me GNAZO Méméssilé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé majeure non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 33ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot N°793 à l'Est par le lot N° 790 et à l'Ouest par le lot N°794.

Il déclare que ledit immeuble appartient à AMAOU Komi simtchoou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26296 déposée le 11-01-06, Me GNAZO Méméssilé, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé majeure non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m à l'Est et à l'Ouest par la propriété VIZA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à KEZIRE Kédjé Farouck et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26297 déposée le 12-01-06, Mme AGBODJAN Prince Lamoulé, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au Nord par le lot N°3 au Sud par une rue non dénommée de 24m à l'Est par les lots 6B et 7B, à l'Ouest par une rue non dénommée de 11m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26298 déposée le 12-01-06, Me Do REGO Afiavi Pélagie, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 13a 05ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Séwatsri Kopé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud par une rue de 10m à l'Est par la propriété ALLIGNON Hounkpati et à l'Ouest par la prop AYI Hounsinou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26299 déposée le 12-01-06, Mr EGLO Komlan Lao, profession de Comptable Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 34ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé et borné au Nord par le lot N°16 au Sud par une rue de 14m, à l'Est par les lots 18 et 19 et à l'Ouest par la collectivité Abadjivon AVOGNON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26300 déposée le 12-01-06, Mr KPADENOU Komlan, profession de Vulgarisateur, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 2ha 11a 72ca, situé à Kpomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Zogbla Kopé et borné au Nord et à l'Ouest par les propriétés de la collectivité AMESSI AVOUYAGBLO et TSEKOUTA, au Sud par la ferme SICHEM et à l'Est par la route Nationale N°34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26301 déposée le 12-01-06, Mr Bassimsouwè EDJAM-ETCHAKI, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4ha 03a 67ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Apéyéme et borné au Nord par AZIADZO Kossi, au Sud par TUDI Bossou à l'Est par Aziagbega Kossi et à l'Ouest par Wolabouassi Tchaa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26302 déposée le 12-01-06, Mr EDJAM-ETCHAKI Bassimsouwè, profession d'Ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Sotouboua, préfecture du Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au Nord par les lots 70 et 71, au Sud par le lot N° 73, à l'Est par les lots 75 et 76 et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26303 déposée le 16-01-06, Mr KWASSI Tossa Koffi, profession Urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 98ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Talo Sanin et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par les lots 188, 189 à l'Est par une rue non dénommée de 28m et à l'Ouest par le lot 185.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26308 déposée le 16-01-06, Mme GRANT Afiavi, profession de Secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao ségbé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers ADEKUADI Koumani Bokon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26309 déposée le 16-01-06, Mr GRANT Papa, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao ségbé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les héritiers ADEKUADI Bokon Koumani.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle GRANT Yvonne Ayaba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26311 déposée le 17-01-06, Mrs El-Hadj ANWONE Kondi et El-Hadj ANWONE Fousseni, profession de Fonctionnaire et Cultivateur, demeurant à Lomé et à Kabou. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 218ha 45a 36ca, situé à Kabou, Préfecture de Bassar connu sous le nom de Dabouti et borné au Nord par KPANTE Kankandja et Tchabore Allassane, au Sud par BINAQ, à l'Est par l'emprise du ruisseau Dabouti et à l'Ouest par les propriétés GNANDI Kpakpa et Gani Zimare.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la collectivité ANWONE et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26312 déposée le 17-01-06, Mrs El Hadj ANWONE Kondi, et El Hadj ANWONE Fousseni, profession de Fonctionnaire et Cultivateur, demeurant à Lomé et à Kabou. Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 115ha 04a 60ca, situé à Kabou connu sous le nom de Kiwadjo et borné au Nord par la propriété TCHASSANTI Agnamna, au Sud par N'koumagni TCHEIN et l'emprise du ruisseau Oussambo, à l'Est par Kondi Congo et WAYIGMA Nikabou et à l'Ouest par TCHABORE AGBA.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la collectivité ANWONE et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26313 posée le 28-12-2005, Mme KPEKPASSI Soumahalo, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Kara Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 04ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot 171, au Sud par une rue non dénommée de 22m, à l'Est par le lot 170 et à l'Ouest par le lot 174.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26315 déposée le 19-01-06, Mr DJAGLI Kodjo, profession de Déclarant en douane, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble Urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 2a 88ca, situé à Lomé Akodésséwa, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Anfamé Kpota et borné au Nord par le lot 2 au Sud par le lot 1, à l'Est par le lot 4 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26317 déposée le 19-01-06, Mr MAWOUGBEDJI Alaté, profession de Commis aux écritures, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 28ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Topou Kopé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité MESSAN Edan et à l'Est par la collectivité KOUDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26318 déposée le 19-01-06, Mr MAWOUGBEDJI Alaté, profession de Commis aux écritures, demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agodekè et borné au Nord par la collectivité AGBEHONOU, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26319 déposée le 19-01-06, Mr MAWOUGBEDJI Alaté, profession de Commis aux écritures, demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 71ca,

situé à Lomé Baguida Adamavo, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wetakouta et borné au Nord par le lot n° 92-A au Sud et à l'Ouest par des rues non dénommées de 12m et à l'Est par le lot n° 94.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26320 déposée le 19-01-06, Me Habib AYEVA, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 00ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avépozo et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBODOGLO KOUDAKPO et au Sud par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Ayi Tata Gazozo d'ALMEIDA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26321 déposée le 19-01-06, Mr TAMEGNON Coami, profession d'Administrateur de Société, demeurant et domicilié à Totsi-Gblinkomé à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 03ca, situé à Atakpamé, préfecture de l'Ogou, connu sous le nom de Talo sanin et borné au Nord et au Sud par des rues non dénommées de 14m ; à l'Est par des lots n° 182, 183, 184 et à l'Ouest par des lots n° 178 et 179.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr SAGBO Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26322 déposée le 19-01-06, Mme ADJATI Amévi Agossi, profession de T.S. Géomètre, demeurant et domiciliée à Lomé à Yokoé Agblegan. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 07ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBO DJAKA.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme NOVO Thérèse Lazarie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26323 déposée le 20-01-06, Mr DJAGLI Kodjo, profession de Transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20ha 49a 01ca, situé à Tabligbo Sedomé, préfecture Yoto, connu sous le nom de Mawoussou et borné au Nord par la propriété ABOSSE Sotomé ; au Sud par la propriété. HABADA Loumon ; à l'Est par AYEDJI Agbo et à l'Ouest par la propriété SAKPONOU Yovo

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26325 déposée le 20-01-06, Mr DJAGNI Apedo, profession de Cultivateur, demeurant et domicilié à Sanguéra à Lomé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle et polygone irréguliers d'une contenance totale de 2a 89ca et 27a 64ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoe et borné au Nord-Est par la propriété AGBAVON Komlan ; au Sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé ; à l'Ouest par la propriété AGBAVON Komlanvi et au Nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé ; au Sud par la route nationale N°5 ; à l'Est par la prop. GAKPE Amouzou et à l'Ouest par la coll. KELI Sofa Hounon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26326 déposée le 20-01-06, Mr KPETEMEY Komlanvi Ametowoyona, profession de Consultant en Marketing, demeurant et domicilié à Lomé Baguida Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé Fiovi et borné au Nord par une rue non dénommée de 10m, au Sud par le lot n° 372 à l'Est par le lot n° 371 et à l'Ouest par le lot n° 375.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26327 déposée le 20-01-06, Mr DJANYIH GOZAN-ATSU, profession Retraité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 74a 64ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture Golfe connu sous le nom de Fozoe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité KELI Sofa Hounon et au Sud par la propriété KELI ATADI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26330 déposée le 18-01-06, Mr DOMINGO Mikidarou, profession de Chauffeur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48a 58ca 60, situé à Tsévié Davié Tekpo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tekpo Lantome et borné au Nord et à l'Est par la propriété ZOMAYI Koami, au Sud par la collectivité DJOBOKOU et à l'Ouest par la propriété MOTOGBE AKATO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26331 déposée le 18-01-06, Mr DOMINGO Mikidarou, profession de Chauffeur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 38ca 48, situé à Tsévié Davié Tokpo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tokpo Lantome et borné au Nord par la route Assomé-Davié Tekpo de 20m, au sud, à l'Est et à l'Ouest par la prop AHIAKPATI Kokouvi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26332 déposée le 18-01-06, Mr DOMINGO Mikidarou, profession de Chauffeur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Djidjolé Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15a 66ca, situé à Tsévié Davié Tekpo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Lantome et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la prop MOTOGBI Abato et à l'Est par une rue non dénommée de 12m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26333 déposée le 18-01-06, Mme LAWSON Boe ALLAH Kokovi, profession d'Animatrice demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32a 16ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Davié-Modzi et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lotissement AMEGADZE et à l'Est par la route nationale N°1 Lomé Atakpamé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26334 déposée le 18-01-06, Mme LAWSON Boé Allah Nadou, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 56a 69ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio connu sous le nom de Davié-Modzi et borné au Nord par le lotissement DZAMESSI, au Sud par une rue non dénommée de 18m, à l'Est par la route nationale N°1 Lomé Atakpamé de 30m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26335 déposée le 18-01-06, Mme LAWSON Boe Allah Kayi, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 08ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Davié-Modzi et borné au Nord par une rue non dénommée de 20m, au Sud par le lotissement DZAMESSI, à l'Est par le lotissement DZAMESSI, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26336 déposée le 18-01-06, Mme AHIKPO Manavi, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39a 02ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Gbatopemodji-Didokanou et borné au Nord par la route Tsévié Tabligbo de 30m, au Sud par la prop. APEMEGAN Kpatsa, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par la coll. Logan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26338 déposée le 23-01-06, Mr SIAVI Félix, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 00ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adamavo et borné au Nord par le lot n° 781, au Sud par le lot n° 783 B, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par le lot n° 782.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26339 déposée le 23-01-06, Mr SEGBEDJI Kodjo, profession de Clerc d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par les prop. YAYE Saley et HASSANE Moumouni, et à l'Ouest par la prop. DANKPO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr HASSANE Souley et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26341 déposée le 26-01-06, Mme AKPAKA Délali Afi, profession d'Infirmière, demeurant et domiciliée à Noépé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 60a 00ca, situé à Noépé préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpuipé et borné au Nord au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la prop. Kodjo AHUMA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26342 déposée le 25-01-06, Mr AMOUZOUVI Yawo, profession de Géographe, demeurant et domicilié à Lomé Baguida Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 95ca, situé à Agbata, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Allaglo-Kopé et borné au Nord par les Hrts AGBOKOU Messan, au Sud par les Hrts AGBOKOU Messan, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par une rue de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26343 déposée le 27-01-06, Mr AGBAYA Komlan, profession de Topographe Dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Adidogomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 43ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maman N'DANIDA et borné au Nord par les lots n° 594 et 597, au Sud par une rue de 16m à l'Est par le lot N°596 B et à l'Ouest le lot n° 595 B.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr DOGBO Yao Dodzi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, no 26345 déposée le 25-01-06, Mme KOLEVI Félicienne Agossi, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Kpéhenou. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 21ca, situé à Lomé Tokoin préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kponou et borné au Nord par le lot N° 14, au Sud par le lot N° 10, à l'Est par une rue non dénommée de 16m et à l'Ouest par le lot n°4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26346 déposée le 25-01-06, Mr Evu Kofi Agbemebia, profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota Djifa. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 07ca, situé à Lomé Bè, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Afame Kpota et borné au Nord par le boulevard Malfakassa de 28m, au Sud par le lot N°3, à l'Est par une rue de 12m et à l'Ouest par les lots n°39 et 40.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise des ASSEMBLEES DE DIEU (Temple de l'Espérance) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26347 déposée le 25-01-06, Mr AMOUZOUVI Yawo, profession de Géographe, demeurant et domicilié à Lomé Baguida Avépozo. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 74ca, situé à Kpogan, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agbétiko et borné au Nord par une rue de 16m, au sud par la prop. NEGLOKPE à l'Est par la prop Alipui Amétonou Midoafankpo et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26348 déposée le 26-01-06, Mr BELENGAI Boukari Moumouni, profession d'Entrepreneur, demeurant et domicilié à Kara-Tchaloudè. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 66ca, situé à Lama, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Atteda et borné au Nord par la prop TCHONDA, au Sud par un passage existant de 14m, à l'Est par la prop. TCHONDA, et à l'Ouest par un passage existant de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26349 déposée le 26-01-06, Mr ASSIH Essoham, profession de Contôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 16ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au Nord par le lot N° 34, au Sud par une rue non dénommée de 20m, à l'Est par la route Kara-Lama de 30m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26350 déposée le 26-01-06, Mr ASSIH Essoham, profession de Contôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 31ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè site 1 et borné au Nord par le lot N° 150, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par les lots n° 162 et 163 et à l'Ouest par la route Kara-Lama de 30m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26351 déposée le 26-01-06, Mr ASSIH Essoham, profession de Contôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé Agoenyivé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 90ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au Nord par le lot N° 27, au Sud par les lots N° 29 b et 30, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par la route nationale N° 1 de 40m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26352 déposée le 26-01-06, Mr SAKPO Yawo, profession d'Informaticien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 98ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dzedeme et borné au Nord par la prop. LOGOSSOU Jean, au Sud et à l'Ouest par les Hrts DARRAH Amouzou et à l'Est par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26353 déposée le 26-01-06, Mr LABARI Essoham Komlan, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agoè Camp FIR. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04a 53ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoenyivé Fiove et borné au Nord et au Sud par le lot 557 et la RAS, à l'Est par la prop ADEKPLOVI Aziakpo et à l'Ouest par une rue de 20m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26356 déposée le 30-01-06, Mr BATCHA Bédou Tchaboziré, profession de Menuisier, demeurant et domicilié à Sokodé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 56a 99ca 98, situé à Sokodé préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom Kidéoudé et borné au Nord et au Sud par la Coll Alassani Aboulaye, à l'Est par la prop. K. TEKRA, Nabi et à l'Ouest par les prop APEDO Amah et ALI Abalo Paganao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26359 déposée le 31-01-06, Mr ANELE John s/c Mr BAMAZE Notaire à Lomé, profession de Commerçant, demeurant et domicilié en Allemagne. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 01ca, situé à Lomé Afiao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Awatamé et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la prop. KPOGO Akitsi et au Sud par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26360 déposée le 31-01-06, Mr MATTHIA Botsoe, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 80ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord, au Sud à l'Est par la coll. ACOLATSE et à l'Ouest par une rue de 19m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26361 déposée le 31-01-06, Mr ODONKOR Kwamivi Richard, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 82ca, situé à Lomé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Baguida et borné au Nord au Sud, à l'Est par la coll. ACOLATSE et à l'Ouest par une rue de 19m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26363 déposée le 02-02-06, Mr KPEKPASSI Nabourtala, profession de Tôlier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Adidogomé et borné au Nord par le lot n° 423, au Sud par les lots 429 et R.A., à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par les lots 424-426.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26364 déposée le 01-02-06, Mr FATCHIN Gbandi, profession de Militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoe Adjougba. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19a 13ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoe-Adjougba et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les rues de 14m, 20m, 12m et au Sud par les lots 901-902.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26373 déposée le 02-02-06, Mr AGBODJI Komla, profession Commerçant, demeurant et domicilié à Gamé-Séva. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35a 88ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Nanergou et borné au Nord par la prop ; KANFITINE Yendoube, au Sud et à l'Est par la route Nationale N°1 et une rue de 14m et à l'Ouest par la prop KANFITINE Danfaï.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26374 déposée le 02-02-06, Mr KOAKA Lalbila Issa, profession de Commerçant, demeurant à Cinkassé et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 51, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la route de Widana, au Sud par la prop. MARKOUMA Boukoué à l'Est par la prop. SANA Abdoulaye et à l'Ouest par la prop Koaka Lalbila Issa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26375 déposée le 02-02-06, Mr KOAKA Lalbila Issa, profession de Commerçant, demeurant à Cinkassé et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 41ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la route Widana, au Sud et à l'Est par les prop Abdoulaye et Koaka Lalbila Issa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26376 déposée le 02-02-06, Mr BANGUE Lamboni Boitoaka, profession de Docteur vétérinaire, demeurant à Cinkassé et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 33ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par une rue de 16m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la prop POKKORGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26377 déposée le 02-02-06, Mr BANGUE Lamboni Boitoaka, profession de Docteur Vétérinaire, demeurant à Cinkassé et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 52ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord, à l'Est à l'Ouest par la prop. LIEGO et au Sud par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 26378 déposée le 02-02-06, Mr AGBODJI Komla, profession de Contrôleur des Douanes, demeurant à Gamé-Séva. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 75a 01ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les rues de 14m-14m-16m et au Sud par la route nationale N°1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière  
P. O Dotsè Kodjo NYAKU